

AUTORISATION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC
N° 2023 – TEMP 46

Demande présentée le : 14 avril 2023
Par : monsieur LEGUILLETTE Michel
sis : 34 rue des Aulnaies à JUZIERS (78820)
Au bénéfice : de lui-même
Adresse : route de la Chartre à JUZIERS (78)
Surface occupée : un ou plusieurs véhicules légers

Le maire,

Vu la demande d'autorisation d'occuper le domaine public susmentionnée,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2,
Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 581-8, L 581-18 et R 581-55 à R 581-79,

ARRETE

Article 1 : Monsieur LEGUILLETTE Michel est autorisé à occuper le domaine public routier sis route de la Chartre à JUZIERS (78) afin de couper des arbres susceptibles de tomber sur la chaussée :

le samedi 22 avril 2023 de 09 à 12 heures 00

Article 2 : Ces travaux nécessiteront :

- Interdiction d'arrêt et de stationnement à proximité du chantier.
- signalisation à la charge du demandeur.
-

Article 3. Monsieur LEGUILLETTE Michel est occupant temporaire du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 4. Monsieur le commissaire de police, M. le responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

A JUZIERS, le 17 avril 2023

Le maire, Ketty VARIN

